PIÈCES ÉCRITES TERRITORIALISÉES

Proposition d'évolution des standards PLU(i) et PSMV

or CNIG DDU 12 septembre 2019

CONTEXTE & DÉFINITIONS

PLANS DE SECTEURS

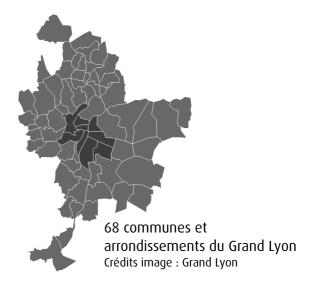
Code l'urbanisme, article L.151-3:

« Lorsqu'il est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale compétent, le plan local d'urbanisme peut comporter des plans de secteur qui couvrent chacun l'intégralité du territoire d'une ou plusieurs communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le plan de secteur précise les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que le règlement spécifiques à ce secteur [...] »

AUTRES PIÈCES TERRITORIALISÉES

Exemples des *Cahiers communaux* et *Cahiers d'arrondissements* du PLUi-H du Grand Lyon.



UNE PROBLÉMATIQUE D'ACCÈS À L'INFORMATION

... EN PREMIER LIEU SUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME



PRISE EN CHARGE ACTUELLE PAR LE STANDARD

PIÈCE ÉCRITE

PRISE EN CHARGE DU PÉRIMÈTRE D'APPLICATION ?

OAP localisée _orientation_amenagement_18_	oui, comme prescription surfacique (code 18)
Pièce nativement associée à un objet prescription ou information _prescription_surf/lin/pct_; _info_surf/lin/pct_	oui, via les tables de prescriptions et d'informations
Pièce écrite d'un plan de secteur _plan_de_secteurs_ ; _reglement_SECT ; _orientation_amenagement_SECT	non, gestion littérale des secteurs via l'arborescence de fichiers (dossiers Secteur_01, Secteur_02)
Autre pièce écrite _rapport_; _padd_; _reglement_; _reglement_graphique_; _POA_; _liste_annexe_; _liste_SUP_; _plan_SUP_; _orientation_amenagement_ (non localisé)	non

PROPOSITION 1. AJOUT D'UN CODE DE PRESCRIPTION 97

STANDARD PLU

Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
97	00	Périmètre d'application d'une pièce écrite territorialisée (rapport de présentation, PADD, règlement, règlement graphique, POA)*		
97	01	Périmètre couvert par un plan de secteur	<u>L151-3</u>	

^{*} cf. Pièces écrites territorialisées.

STANDARD PSMV

Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
97	00	Périmètre d'application d'une pièce écrite territorialisée (rapport de présentation, PADD, règlement, règlement graphique)*		

^{*} cf. Pièces écrites territorialisées.

PROPOSITION 2. AJOUT D'UN CODE D'INFORMATION 97

STANDARDS PLU ET PSMV

Code	Sous Code	Libellé	Références pour la définition de l'information	Références pour l'annexion
97	00	Périmètre d'application d'une pièce écrite territorialisée relative aux annexes (liste des annexes, liste des SUP, plan des SUP)*		

^{*} cf. Pièces écrites territorialisées.

PROPOSITION 3. MISE À PROFIT DE L'ATTRIBUT NOMFIC

PIÈCE ÉCRITE TERRITORIALISÉE HORS ANNEXE

→ dans la table des prescriptions/informations surfaciques :

TYPEPSC = 97

STYPEPSC = 00 ou 01 (plan de secteur)

NOMFIC = nom de la pièce écrite territorialisée

Géométrie = périmètre d'application

ANNEXE TERRITORIALISÉE

→ Dans la table des informations surfaciques :

TYPEINF = 97

STYPINF = 00

NOMFIC = nom de la pièce écrite territorialisée

Géométrie = périmètre d'application

POINTS FORTS DE LA PROPOSITION

- modèle de données inchangé
- gestion des pièces écrites (nommage, classement) inchangée
- aucune reprise de données nécessaire
- suffisant pour l'exploitation des périmètres par le GPU

POINT À ÉCLAIRCIR: NOMMAGE DES PIÈCES (1)

LES CODES 97_00/01 DEVRAIENT-ILS APPARAÎTRE DANS LES NOMS ?

```
... par symétrie avec les OAP localisées, prescriptions et informations :
```

44712_orientations_amenagement_**18_02**_1_20041103.pdf

44712_prescription_lin_**01_02**_20041103.pdf

44712_info_surf_**19_01**_20041103.pdf

POINT À ÉCLAIRCIR: NOMMAGE DES PIÈCES (2)

EXEMPLE DU PLUI-H DU GRAND LYON

Avec la proposition actuelle :

- les quatre pièces du rapport de présentation général sont nommées200046977_rapport_<NUMERO>_20190513.pdf où <NUMERO> = {1, 2, 3, 4}
- les cahiers communaux ou d'arrondissements seraient nommés200046977_rapport_<NUMERO>_20190513.pdf où <NUMERO> = {5, 6, ..., 68}

Variante envisageable:

- idem pour le rapport de présentation général
- les cahiers communaux ou d'arrondissements seraient nommés200046977_rapport_97_00_<NUMERO>_20190513.pdf où <NUMERO> = {5, 6, ..., 68}

POINT À ÉCLAIRCIR: NOMMAGE DES PIÈCES (3)

PIÈCES ÉCRITES DES PLANS DE SECTEUR

```
Avec la proposition actuelle (inchangé) :

<SIREN>_reglement_graphique_SECTnn_<NUMERO>_<DATAPPRO>.pdf

<SIREN>_reglement_SECTnn_<NUMERO>_<DATAPPRO>.pdf

<SIREN>_orientations_amenagement_SECTnn_<NUMERO>_<DATAPPRO>.pdf

Variante :

<SIREN>_reglement_graphique_97_01_SECTnn_<NUMERO>_<DATAPPRO>.pdf

<SIREN>_reglement_97_01_SECTnn_<NUMERO>_<DATAPPRO>.pdf

<SIREN>_orientations_amenagement_97_01_SECTnn_<NUMERO>_<DATAPPRO>.pdf
```